

2. Les économies réalisées sur la mission dépassent la trajectoire prévue en loi de programmation des finances publiques

La mission est structurellement soutenable d'un point de vue budgétaire. Les crédits baissent chaque année en lien avec l'évolution démographique du public bénéficiaire des principales prestations de la mission. **Entre les exécutions 2015 et 2019, les crédits de la mission ont ainsi baissé de 8 %, ce qui représente 420 millions d'euros.**

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION DEPUIS 2015

Programme / action (en millions d'euros)	Crédits de paiement					Écart en valeur absolue (et en %)
	2015	2016	2017	2018	2019	2015-2019
167 – Liens entre la Nation et son armée	41,55	37,85	35,04	40,36	34,11	- 7,44 - 15,7 %
01 – Liens armées-jeunesse	18,85	13,85	13,73	13,51	19,10	+ 0,25 - 27,2 %
02 – Politique de mémoire	22,70	24,00	21,31	26,85	15,01	- 7,69 - 6,1 %
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 23,30	2 456,84	2 374,31	2 296,56	2 161,22	- 362,08 - 5,9 %
01 – Administration de la dette viagère	2 011,36	1 942,70	1 875,41	1 807,79	1 676,12	- 335,24 - 6,8 %
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	147,97	146,70	138,86	132,23	128,77	- 19,20 - 6,2 %
03 – Solidarité	346,78	350,84	341,19	337,14	327,07	- 19,71 - 1,6 %
07 – Actions en faveur des rapatriés	17,20	16,60	18,85	19,40	29,26	+ 12,06 + 9,6 %
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	154,85	95,38	94,02	95,90	104,17	- 50,68 - 39,3 %
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	102,29	43,32	42,33	44,81	52,94	- 49,36 - 58,6 %
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	52,55	52,06	51,68	51,09	51,23	- 1,32 - 1,7 %
Total	2 719,70	2 590,07	2 503,37	2 432,82	2 299,50	- 420,20 - 8,0 %

Source : rapports annuels de performances.

Au-delà de la baisse naturelle des crédits de la mission, on constate que **les crédits consommés depuis 2018 sont systématiquement inférieurs à la trajectoire triennale prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022** ([1]). Ainsi en 2019, ce sont 41 millions d'euros supplémentaires qui ont été économisés par rapport à la trajectoire initiale.